

CONSEIL MUNICIPAL DE LA VILLE DE METZ

REGISTRE DES DELIBERATIONS

Séance du 2 juin 2022

DCM N° 22-06-02-25

Objet : Cession d'une maison située 18 rue des Loges à Metz.

Rapporteur: M. HUSSON

Dans le cadre d'un contexte budgétaire contraint, les collectivités territoriales sont aujourd'hui dans l'obligation systématique d'optimiser au maximum leurs ressources, cette action impliquant nécessairement une gestion efficiente de leur patrimoine immobilier, parfois déprécié et non utile à la collectivité.

A ce titre, la Ville de Metz entend mener une stratégie d'optimisation de son patrimoine immobilier qui consiste à évaluer son patrimoine privé communal en fonction des besoins de la commune liés à l'intérêt général puis de mettre en place une procédure de publicité pour la mise en vente des biens afin de dégager des marges de manœuvres financières supplémentaires pour la collectivité tout en assurant l'égalité de traitement des potentiels acquéreurs à l'appui d'une procédure transparente.

Ainsi, la vente était ouverte à tous, les potentiels acquéreurs pouvaient visiter le bien à deux reprises avec les services de la Ville, les candidats à l'acquisition devaient ensuite remettre par écrit leur proposition d'achat en fournissant un dossier complet comprenant le montant de l'offre et le projet envisagé. Enfin, les dossiers sérieux ont été présentés à la Commission de cession du Patrimoine.

Dans ce cadre la Ville de Metz est propriétaire d'une maison individuelle située 18 rue des Loges 57950 METZ cadastré sous :

BAN DE METZ
Section TC – Parcelle 82 et 73.

Cette maison individuelle appartient au domaine privé communal, elle a été acquise en date du 23 décembre 1987 car cet immeuble était frappé d'alignement depuis 1935 afin d'élargir la rue. Le projet d'agrandissement de la voirie n'ayant pas abouti, la maison est conservée depuis cette date par la Ville de Metz.

Aujourd'hui, les locaux sont vides subissant des dégradations majeures du fait de l'inoccupation. Ils sont dépourvus d'alimentation en eau, de chauffage et d'électricité. Aussi, les dépenses indispensables pour remettre cet immeuble en état et aux normes, sont hors de

proportion avec les ressources que la collectivité pourrait y consacrer, car l'immeuble n'est plus susceptible d'être affecté utilement à un service communal.

Les services de France Domaine ont évalué la valeur vénale du bien à 40 000 euros en 2021.

A l'issue de la procédure évoquée ci-dessus, il est proposé de retenir l'offre de Monsieur Serge AMAR égale à 80 000 euros net vendeur, la vente se réalisera de gré à gré.

Le projet de Monsieur AMAR est de rénover et réhabiliter complètement la maison pour y installer au rez-de-chaussée un atelier professionnel, et à l'étage son habitation principale.

Ce dossier a été examiné par la Commission de Cession du Patrimoine en sa séance du 31 mars 2022 qui a émis un avis favorable.

En conséquence, la délibération suivante est soumise à l'approbation du Conseil Municipal.

LE CONSEIL MUNICIPAL

Les Commissions compétentes entendues,

VU l'évaluation de France Domaine de la maison individuelle sise 18 rue des Loges à METZ,
VU la proposition d'achat faite par Monsieur Serge AMAR domicilié 10 rue du Lancieu 57000 METZ

CONSIDERANT la stratégie de valorisation du patrimoine engagée par la Ville,
CONSIDERANT que la maison individuelle sise 18 rue des Loges à 57950 METZ ne répond pas directement à un besoin d'intérêt général ou à un service public,

APRÈS EN AVOIR DÉLIBÉRÉ

DECIDE :

- **DE CEDER** en l'état, à Monsieur Serge AMAR domicilié 10 rue du Lancieu 57000 METZ la maison individuelle sise 18 rue des Loges 57950 METZ située sur la parcelle cadastrée sous :

Section TC – Parcelle 82 et n°73

- **DE REALISER** cette opération moyennant le prix de 80 000 euros net vendeur payable au comptant le jour de la signature de l'acte authentique.
- **DE LAISSER** à la charge de l'acquéreur les frais d'acte, droits et honoraires de notaire.
- **D'ENCAISSER** la recette sur le budget de l'exercice concerné.
- **D'AUTORISER** Monsieur le Maire ou son représentant à régler les détails de l'opération et à signer tous documents y afférents notamment le compromis et l'acte de vente.

Service à l'origine de la DCM : Gestion domaniale
Commissions : Commission de Cession du Patrimoine
Référence nomenclature «ACTES» : 3.6 Autres actes de gestion du domaine privé

Séance ouverte à 18h00 sous la Présidence de M. François GROSDIDIER Maire de Metz ,
Secrétaire de séance : Mme Emmanuelle CHAMPIGNY, Directrice Générale des Services
Nombre de membres élus au Conseil Municipal : 55 dont 55 sont encore en fonction à la
date de la délibération.
Membres assistant à la séance : 36 Absents : 19 Dont excusés : 13

Décision : ADOPTÉE À L'UNANIMITÉ